

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le lundi 19 juin 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : M^e Étienne Bergevin Byette, directeur général
M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 juin 2023 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2023 et approbation dudit procès-verbal
3. Autorisation de signature des ententes avec les Villes de Vaudreuil-Dorion, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil – Aréna Cité-des-jeunes
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 19 juin 2023

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 12 H

2023-06-198

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance extraordinaire du 19 juin 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

2023-06-199

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2023 – APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2023.

2023-06-200

AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES AVEC LES VILLES DE VAUDREUIL-DORION, NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL – ARÉNA DE LA CITÉ-DES-JEUNES

Considérant que les municipalités situées sur l'île Perrot veulent établir depuis plusieurs années un aréna sur l'île et que les démarches pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ce projet ont été infructueuses à ce jour;

Considérant que depuis l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil municipal en 2022, le site de l'ancien aréna à Pincourt est actuellement à l'étude afin d'évaluer les différentes avenues qui s'offrent à la Ville de Pincourt pour parachever ce complexe sportif;

Considérant que l'aréna de la Cité-des-Jeunes, situé au 2580, chemin Paul-Gérin-Lajoie sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est actuellement à vendre et que bien qu'il soit situé hors du territoire de l'île Perrot, son utilisation par les municipalités de l'île Perrot permettrait de maintenir et même d'accroître l'offre d'activités sportives, récréatives et communautaires pour leurs citoyens et les associations de la région;

Considérant que les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désirent exploiter temporairement un aréna municipal sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite acquérir l'immeuble requis pour réaliser ce projet conditionnellement à la conclusion d'une entente de fourniture de services avec les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Considérant que les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaitent conclure entre elles une entente détaillant les modalités d'exploitation de cet aréna;

Considérant que la signature de ces diverses ententes permettra d'éviter toute rupture de services pour la population de l'île Perrot en termes d'accès à du temps de glace, de façon locale, en attendant une solution permanente sur le territoire de l'île Perrot;

Considérant que la signature de ces diverses ententes ne doit en aucun cas être interprétée comme une interruption des efforts de la Ville d'évaluer ses propres opportunités pour l'aréna situé à Pincourt et qu'il s'agit tout simplement de deux projets différents avec l'objectif commun d'offrir du temps de glace récréatif à la population de l'île Perrot, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

ONT VOTÉ POUR

Denise Bergeron
Diane Boyer
Claudine Girouard-Morel
René Lecavalier

ONT VOTÉ CONTRE

Hugo Gendreau
Sam Ierfino

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de fourniture de services dont le texte est substantiellement conforme à l'entente présentée pour l'exploitation d'un aréna avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, et de concert avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil suivant la conclusion d'une entente d'exploitation de ce même aréna, une entente de fourniture de services dont le texte est substantiellement conforme à l'entente présentée avec la Ville de Vaudreuil-Dorion, le tout sous réserve de l'acquisition de l'aréna de la Cité-des-Jeunes par cette dernière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 09 et s'est terminée à 19 h 11.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-06-201

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

René Lecavalier
Diane Boyer

À 19 h 12, de lever la séance extraordinaire du 19 juin 2023.

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE